



## **ASSOCIATION A3D EXERCICE 2020 / 2021**

### **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 15 OCTOBRE 2021**

- **RAPPORT MORAL**
- **RAPPORT D'ACTIVITE**
- **RAPPORT FINANCIER**
- **CANDIDATURES AU BUREAU**

# RAPPORT MORAL

---

En juin 2021, l'Association A3D a fêté ses six ans et c'est donc avec un peu de retard que nous fêtons ensemble ce nouvel anniversaire.

Alors qu'elle n'a pas encore atteint l'âge de raison, force est de constater qu'elle s'est durablement imposée comme un acteur incontestable du monde prison-justice et de notre profession, à force de petites et grandes victoires, de prises de position comptées et d'un imperturbable travail collectif.

## **Une diversité qui fait sa force**

Six ans après sa création, elle est une association qui parvient à rassembler ceux qui étaient, bien avant sa naissance, des précurseurs de la défense des droits des détenus, des consœurs et des confrères qui avaient déjà depuis des années investi des contentieux peu documentés, mal aimés de la doctrine, presque jamais enseignés.

Ceux-là ont construit le droit pénitentiaire et le droit de la peine à coup de travail, d'audace et de patience. Ils étaient les premiers à fonder l'Association A3D, les premiers à croire qu'une solidarité professionnelle était possible et qu'une formation collective était nécessaire pour faire avancer cette cause trop peu attrayante. Son expertise, l'Association la doit pour beaucoup à leur volonté de partage, jamais émoussée.

A ceux-là se sont ajoutés, années après années, plus d'une centaine d'autres confrères, engagés et téméraires, qui exerçaient déjà derrière les murs ou souhaitaient prendre leur part. Parmi eux des pénalistes du quotidien, des publicistes curieux, des touches à tout et des spécialistes, des confrères et consœurs riches d'expérience ou à peine inscrits au tableau. L'Association est résolument riche de cette diversité.

Dès sa création, elle s'est aussi voulue accessible aux élèves-avocats, et très vite leur a également ouvert les portes de son bureau. Chaque année elle accueille ces futurs confrères et futures consœurs qui s'y présentent parfois sans parrain mais avec la ferme intention d'apprendre et de s'engager. Ils l'obligent, aussi, à ne jamais oublier qu'elle doit être accessible à toutes celles et ceux qui viennent y chercher les moyens d'assurer une défense de qualité auprès de clients incarcérés.

Cette diversité, qui chaque année est représentée au bureau, fait la richesse d'une association qui, sans jamais trahir ses exigences, a su s'ouvrir et construire d'ambitieux projets, en termes de contentieux, de vie associative et de formations.

### **La reconnaissance de ses pairs**

Construite sur l'amer constat d'un désintérêt de la profession pour les causes qu'elle entendait défendre, elle a définitivement cessé de prêcher dans le désert : ces dernières années, les sujets qu'elle a toujours défendus sont progressivement apparus aussi fondamentaux qu'incontournables à la profession.

Le droit de la peine, longtemps cantonné aux connaisseurs qui se frayaient mieux que les autres un chemin jusqu'aux parloirs et appréciaient plus que les autres l'ambiance discrète des débats contradictoires en milieu carcéral, s'est désormais imposé à tous les pénalistes par l'adoption de la réforme du *bloc peine* et sa laborieuse entrée en vigueur. Quant au droit pénitentiaire, qui longtemps a fait peur, il connaît une émergence comparable et suscite désormais l'intérêt bien au-delà des seuls publicistes compte tenu de l'ampleur des conséquences que les régimes de détention et les décisions de l'administration pénitentiaire ont sur les procédures pénales et la vie des clients que nous défendons.

Dans ce contexte, l'Association est devenue un interlocuteur essentiel des ordres qui l'invitent ou lui délèguent la formation des confrères et du CNB qui la consulte et l'associe aux projets qui touchent, de près ou de loin, à la prison.

Cette année encore, l'A3D aura dispensé, seule ou en partenariat avec d'autres associations ou syndicats, à son initiative ou sur demande, plus d'une cinquantaine d'heures de formation continue, y compris aux magistrats ou avec leur collaboration. Les connaissances acquises et partagées ainsi sont parmi les armes les plus sûres dont nous disposons pour assurer la défense des personnes détenues.

### **Une solidarité au service des personnes détenues**

Si la formation professionnelle représentait incontestablement un chantier que l'Association s'était donné pour mission d'investir, tel n'était pas le cas des relations directes avec les personnes détenues ou leurs proches.

Au premier mail sollicitant une explication sur le déroulement d'une procédure, le bureau n'a pu refuser de répondre, puis au premier courrier posté d'un centre pénitentiaire et sollicitant l'assistance d'un avocat, il a bien fallu trouver une solution, dans le respect de nos règles déontologiques.

Est ainsi apparu le système des sollicitations, de plus en plus régulières et de plus en plus nombreuses au fur et à mesure que les enveloppes nous arrivaient. A chaque fois, l'Association répond, explique et adresse les coordonnées des avocats volontaires pour assister tel ou tel prisonnier ou prisonnière aux quatre coins de la France. A chaque fois, il est un avocat pour répondre présent.

La défense des droits des personnes détenues commence ainsi, d'abord, par la faculté de trouver une défense à ses côtés, et venir la chercher à l'A3D est manifestement gage de qualité pour les professionnels qui nous recommandent, qu'ils soient des points d'accès au droit présents en détention, des services pénitentiaires d'insertion et de probation ou du Contrôle général des lieux de privation de liberté.

### **Des petites et des grandes victoires**

Sur le terrain contentieux, si les victoires individuelles sont souvent silencieuses, cantonnées au public bienveillant de nos cabinets ou toujours enthousiaste des membres de l'Association, les victoires collectives parfois arrachées sont des succès rassurant sur l'état, souvent désespérant, du droit des personnes détenues.

A sept reprises, cette année, l'Association A3D s'est présentée devant le Conseil d'Etat et le Conseil constitutionnel. A cinq reprises, elle y a obtenu ce qu'elle venait réclamer : le respect du droit à la dignité pour ceux qui sont incarcérés, détenus ou prévenus, la dignité de vivre dans des conditions de détention qui ne soient ni inhumaines ni dégradantes et le droit de voir son juge lorsqu'il doit trancher la question de sa liberté. Jamais aucune juridiction n'a contesté son intérêt à agir.

Les combats demeurent nombreux, innombrables même, parce que les droits des personnes détenues ne semblent jamais acquis et parce que leur défense n'est jamais garantie, comme en témoignent les ubuesques exigences des bureaux d'aide juridictionnelle et les nouvelles règles concernant l'AJ garantie dont une part substantielle du contentieux de l'application des peines est exclue.

A l'heure où l'ensemble des forces politiques prend la Justice pour témoin de leurs populismes, où les programmes présidentiels rivalisent d'idées folles pour imaginer des peines plus sévères, plus automatiques et plus longues, où les élus de tous bords dépeignent la Cour européenne des droits de l'homme comme un obstacle à la souveraineté nationale et le Conseil constitutionnel comme un adversaire de la volonté populaire, la voix que nous portons est plus que jamais nécessaire.

Alors, pour sans cesse remettre le métier sur l'ouvrage, il va encore nous falloir une extraordinaire énergie dont l'Association a prouvé qu'elle ne manquait pas jusque-là.

Ma certitude que la représentation d'associations comme la nôtre doit se renouveler pour garantir à la fois sa vitalité et son audace n'a d'égale que la nostalgie que j'éprouve à quitter la Présidence d'un si formidable projet collectif. Ce rapport moral est ainsi l'occasion pour moi de remercier ceux qui ont participé et participent encore quotidiennement à cette aventure.

### **Quelques mots de remerciement**

A nos partenaires et nos complices dans presque toutes les circonstances, en particulier l'Observatoire international des prisons, le Syndicat des avocats de France, le Syndicat de la magistrature et les autres, je dois dire que nous avons construit ensemble quelques-unes des plus belles victoires de ces dernières années pour le droit des personnes détenues, qu'elles auraient été impossibles sans la qualité de nos échanges, de nos débats, de nos réflexions communes et sans la confiance mutuelle que nous n'avons cessé de nous témoigner.

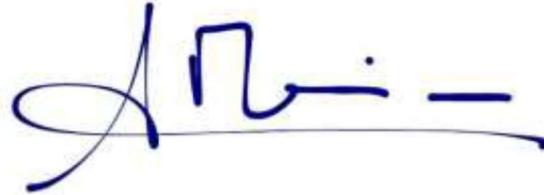
A ceux qui ont participé aux bureaux des trois dernières années, Benoit, Camille, Delphine, Garance, Georgia, Jean, Jennifer, Juliette, Laure, Mathieu, Mathilde, Matthieu, Maud, Maxime, Mélodie, Quentin, Salomé et Sylvain, je veux dire ma reconnaissance pour leur disponibilité et la constance de leur engagement malgré les emplois du temps surchargés, les naissances d'une demi-douzaine de bébés et les engagements personnels, professionnels, associatifs et syndicaux nombreux.

A l'ensemble des membres de l'Association, fondateurs ou à peine arrivés, je veux vous dire que je ne vous remercierai jamais assez de m'avoir accordé votre confiance pendant trois années. J'ai aimé infiniment représenter cette association, ce projet qui malgré l'existence de partenaires associatifs et syndicaux convaincus et engagés sur les mêmes sujets, apparaît toujours absolument indispensable au paysage juridique et politique qui est le nôtre.

La voix que porte l'Association A3D est singulière et son expertise sans pareille, elle mérite d'être connue et reconnue bien au-delà de celles et ceux qui la représentent et j'espère qu'avec les bureaux successifs, avec chacun et chacune d'entre vous, localement et nationalement, nous y sommes parvenus.

Amitiés,

**Amélie MORINEAU, Présidente**

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Amélie Morineau', with a long horizontal flourish extending to the right.